



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## lieux de mémoire

Question écrite n° 106573

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la politisation des lieux de mémoire. En effet, utiliser, ou plutôt s'accaparer, pour le lancement d'une campagne présidentielle d'un candidat un haut lieu de la mémoire de la Révolution française est inadmissible. Ainsi, l'utilisation des champs de Valmy, où les soldats de l'an II, donnèrent leur vie pour sauver la Révolution française est choquante, car Valmy appartient à tout le peuple de France et non seulement à une partie, plus politisée que les autres. Le champ de bataille de Valmy ne saurait être pris en otage, 214 ans après cet illustre combat révolutionnaire. Il en est de même pour tous les lieux de mémoire et quels que soient les partis politiques concernés. Une attitude commune du monde combattant serait à cet égard une démarche judicieuse. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position sur ce dossier.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 106573

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 octobre 2006, page 10482